

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCAP/ ^{SA} OI/CI/2024 – 2025 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (BUREAU/CABINET) NATIONAL POUR MENER UNE ETUDE DE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE A BASE DU VERRE.

Date de publication 19: / 9 / 2024

Date d'ouverture des Offres 8: / 10 / 2024

OBJET : Le Ministère du Commerce, du Transport, de l'industrie et du Tourisme lance un Avis d'Appel d'Offres pour le recrutement d'un Consultant (**Bureau/Cabinet**) National pour mener une étude de développement de l'industrie à base du verre.

Section 2 : Règlement Particulier de la Demande de proposition (RPDP)

A. INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

I. FINANCEMENT DE L'ETUDE

Cette étude sera financée à 100% par le Gouvernement du Burundi exercice 2024-2025

a) Allotissement

Les prestations prévues dans cette offre sont réparties en un seul lot. Les soumissionnaires peuvent aussi proposer un délai raisonnable plus court.

b) Condition de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité des conditions, à tout soumissionnaire remplissant les capacités juridiques, intellectuelles et techniques et les capacités financières nécessaires pour mener cette étude.

Ne peut participer à cet appel d'offre, toute soumissionnaire concerné par l'article 161 du code des Marchés Publics.

c) Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de trois mois, comptés à partir du jour de la notification de l'attribution du marché par le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

Le Dossier d'Appel d'Offre pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30 à 15 h 30, heure locale à l'adresse ci-après : Secrétariat Permanent du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme au bureau n° 432.

II. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré au Secrétariat Permanent du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme sise à l'ex -Building des finances, 4^{ème} étage, bureau 432 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FB) non remboursable au compte N°CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

II.1. Monnaie de soumission

Le soumissionnaire doit exprimer son salaire en monnaie francs burundais, TVAC

III. PRESENTATIONS DES OFFRES

Les offres sont sous prix fermé et rédigés en langue française et devront parvenir au Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et Tourisme sise Ancien Bulding Administratif des Finances, 4^{ème} étage, bureau n°432, BP 492 Bujumbura, tél 22250686, e-mail : info@minicommerce.gov.bi au plus tard 8/10/2024 à 10heures. Elle portera la mention suivante : « offre pour un Consultant national pour mener une étude de développement de l'industrie à base du verre ».

a) Ouverture des Offres

L'ouverture des offres aura lieu 8/10/2024 dans l'une des salles du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme. A partir de 9 heures.

b) Attribution du Marché

Le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offre (DAO) et qui aura obtenu la note la plus élevée (proposition technique et financière).

c) Soumission, réception et ouverture des propositions

- L'original de la proposition (Proposition technique et Proposition financière) doit être rédigé à l'encre indélébile. Il ne doit comporter aucun ajout entre les lignes ou surcharge sur le texte même, si ce n'est pour corriger les éventuelles erreurs du soumissionnaire lui-même, toute correction de ce type devant alors être paraphée par le (les) signataire(s) des propositions.
- Un représentant habilité du candidat doit parapher toutes les pages de la proposition. Son habilitation est confirmée par une procuration écrite jointe à la proposition.
- Pour chaque proposition, les candidats doivent préparer le nombre d'exemplaires indiqué dans les DPDP. Chaque Proposition technique et financière doit porter la mention « ORIGINAL » ou « COPIE », selon le cas. En cas de différence entre les exemplaires des propositions, c'est l'original qui fait foi,
- Les candidats doivent placer l'original et toutes les copies de la Proposition technique dans une enveloppe portant clairement la mention « **PROPOSITION TECHNIQUE** », qu'ils cachettent ; et l'original et toutes les copies de la Proposition financière, dans une autre enveloppe portant clairement la mention « **PROPOSITION FINANCIERE** » et l'avertissement « NE PAS OUVRIR EN MEME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE », qu'ils cachettent également. Les soumissionnaires placent ensuite ces deux enveloppes dans une même enveloppe scellée, laquelle porte l'adresse de soumission et les renseignements indiqués dans les DPDP, ainsi que la mention « À OUVRIR UNIQUEMENT EN SEANCE D'OUVERTURE DU .../.../.... »
- La Proposition technique et la Proposition financière dûment établies doivent être remises à l'adresse indiquée au plus tard à la date et à l'heure figurant dans les DPDP. Toute proposition reçue après l'heure limite de soumission des propositions est retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte.
- L'ouverture des offres s'effectue en deux temps, conformément à l'article 91 du Code des Marchés Publics.
- A l'heure d'ouverture ci-haut indiquée, la Proposition technique est ouverte par la Sous-commission d'ouverture. La Proposition financière reste scellée dans un lieu sûr, jusqu'à ce que les propositions financières soient ouvertes en séance publique, (*après Avis de Non Objection de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) sur le rapport d'évaluation des propositions techniques, le cas échéant*).

IV. LIVRABLES ET TACHES DU CONSULTANT OU DE LA MAISON DE CONSULTANCE

Un consultant sera recruté pour mener une étude de développement de l'industrie à base du verre.

Les éléments clés qui doivent figurer dans l'étude sont :

- Détermination des mécanismes de parachèvement de liquidation ;
- La détermination des types de produits en verre pouvant être transformés localement à base de la matière première locale (en grande partie) ;
- La détermination plus précise de nature et la quantité des matières premières disponibles localement pour la production des produits en verres ;
- La quantité des matières premières non disponible à importer et la source d'approvisionnement des pays fournisseurs
- L'évaluation des technologies et des processus de fabrication utilisés ;
- L'évaluation de la disponibilité de l'énergie suffisante et fiable ;
- Faire une expertise sur les équipements de production existants en précisant ceux qui sont encore fonctionnels, réparables ou à remplacer ;
- La proposition des équipements et matériels nécessaires (prototypes, spécifications techniques et origines) ;
- La proposition de matériels de contrôle de la qualité ;
- Le choix d'une technologie adaptée (moderne ; prix raisonnable, non surdimensionnée) ;
- La détermination/design de l'emballage adéquat ;
- L'évaluation de la disponibilité des ressources humaines compétentes ou à former ;
- L'évaluation de l'existence des institutions de contrôle de qualité certifiées/voire accréditées ;
- La détermination des sources d'approvisionnement en matières premières à l'étranger en cas de besoin ou de pénurie au niveau local pour éviter les ruptures des stocks à des coûts raisonnables et préférables ;
- La proposition de la mobilisation de ressources ;
- Analyse de la rentabilité et de la viabilité économique du projet ;
- Les mesures incitatives d'attraction des investissements ;
- Estimation des investissements et des coûts de mise en œuvre ;
- Évaluation des impacts environnementaux liés à la production de verre ;
- Identification des mesures de réduction des déchets et d'amélioration de la durabilité ;

III. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres comprend :

- a) l'avis d'Appel d'Offres(AAO)
- b) le Règlement Particulier d'Appel d'Offres(RPAO) :
- c) le cahier de clause Administratives Particulières(CCAP)
- d) le cahier des Clauses Techniques particulières(CCTP)
- e) l'Offre financière.

VI. LES CRITERES D'EVALUATION ET DE QUALIFICATION

L'évaluation des offres tiendra compte des points suivants :

1. EXPERIENCE GENERALE ET SPECIFIQUE DU SOUMISSIONNAIRE : 35 POINTS

- Expérience générale du Bureau/Cabinet/Consultant de 5 ans ou plus : **10 points**
- Expérience spécifique du Bureau/cabinet/Consultant dans le domaine des études de géologie, avoir 2 attestations de bonne fin : **10 points**, soit **5 points** pour un marché exécuté.
- Avoir en chiffre d'affaire moyen d'au moins Cinquante millions de francs burundais (50.000.000 FBU) pour les trois dernières années avec preuves (états financiers réceptionnés par (OBR) : **15 points**

2. QUALIFICATION ET COMPETENCES DU PERSONNEL CLE POUR LA MISSION : 40 POINTS

2.1. CHEF DE MISSION

- Avoir un diplôme de Bac+4 au minimum en science de géologie, d'au moins **5 ans** d'expérience : **10 points**,
- Avoir une expérience spécifique des études dans le domaine de géologie : **avoir 2 attestations de services rendus : 10 points (5 points par attestation de service rendus)**

2.2. EXPERT ASSOCIE : 20 POINTS

A. Expérience Générale

Avoir un diplôme de licence en économie en gestion des affaires d'au moins **5 ans** : **10 points**

B. Expérience spécifique

Avoir réalisé études économiques de développement : 4 attestations de services rendus : **10 points (2,5 points par attestation)**

**3. CONFORMITE DU PLAN DE TRAVAIL ET DE LA METHODE PROPOSEE PAR
RAPPORT AUX TERMES DE REFERENCE:25 POINTS**

- Compréhension des TDR : 10 points
- Adéquation de la méthodologie proposée : 10 points
- Qualité du plan de travail et chronogramme : 5 points

Au total : 100 points.

NB : Un CV détaillé et signé ainsi que les copies des diplômes certifiés conformes aux originaux sont obligatoires ou à défaut, l'expert sera sanctionné par la note zéro.

Fait à Bujumbura, le 18/09/2024

LA MINISTRE DU COMMERCE, DU
TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE ET DU
TOURISME

Marie Chantal NIJIMBERE

